



Syndicat des Orthoptistes de France

A Toulouse,
Le 12/03/2015.

Nous venons de prendre connaissance du courrier de mobilisation du SNOF (Syndicat National des Ophtalmologistes de France) duquel le paragraphe ci-dessous est extrait :

« Pour les orthoptistes, c'est encore pire avec la réalisation des actes d'orthoptie en dehors des cabinets d'ophtalmologie sans prescription médicale, l'autorisation de prescrire des dispositifs médicaux et enfin l'adaptation des prescriptions de lunettes dans le cadre d'un renouvellement pendant 5 ans ! L'objectif étant d'autonomiser les orthoptistes en dehors des cabinets d'ophtalmologie et qu'ils s'occupent du premier recours ! »

Le SOF (Syndicat des Orthoptistes de France) est très surpris de ces propos méprisants et se doit de réagir :

Le SNOF ne se trompe-t-il pas de cible ?

Nous, orthoptistes, ne sommes-nous pas des paramédicaux, donc des professionnels de santé ? Devons-nous ainsi être ramenés au rang des petites mains qui font avancer le travail des médicaux ? A quand une vraie reconnaissance de notre compétence et de notre esprit de collaboration ? Pourquoi deviendrions-nous des concurrents, du jour au lendemain, alors qu'hier, nous étions ensemble dans la rue ?

Parce que le ministère de la santé, à juste titre, se préoccupe du manque crucial du nombre d'ophtalmologistes en France ?

De plus, de quel droit notre statut libéral est-il remis en cause ?

Jusqu'ici, nous nous sommes montrés coopératifs et avons démontré que nous savions être des « partenaires privilégiés » des ophtalmologistes.

Nous avons toujours promu et soutenu le travail en collaboration avec les ophtalmologistes et continuerons de le faire. Pour autant, nous n'accepterons pas d'être inconsidérés et méprisés de la sorte.

Aussi, nous ne défilerons pas le 15 Mars aux côtés de ceux qui, hier, étaient nos alliés.

Le bureau du SOF